

Concrètement :

Les enfants auront toujours 24h de classe par semaine, auxquelles viendront s'ajouter des temps d'activités complémentaires éducatives (pour certains) et des temps d'activités périscolaires. Ces dernières ne seront pas obligatoires ni forcément gratuites.

Les activités proposées le seront en fonction des moyens des communes, encadrées par un nombre important d'animateurs qu'il faut recruter et former dans les plus brefs délais. Ces activités auront lieu dans les classes ou les cours d'école lorsque les structures sportives et culturelles sont trop éloignées (temps de trajet, installation).

Que proposent les communes ?

→ **Allongement de la pause méridienne de 2h à 2h45.**

Certains évoquent les rythmes chrono-biologiques de l'enfant. « *Les performances cognitives augmentent dès le lever pour atteindre un pic vers 11 heures. Ensuite, elles baissent jusqu'à 14 heures pour remonter jusqu'à la fin de l'après-midi.* ». Néanmoins, comment un élève reprendra-t-il la classe en toute sérénité après 2h45 de « pseudo » activité menée dans un environnement collectif et bruyant, bien loin du temps calme souvent évoqué ?

→ **Fin de la journée de classe à 15h45 avec prise en charge par les communes des enfants jusqu'à 16h30.**

Alors comment faire ?

- S'informer et informer.
- Réfléchir ensemble, parents, enseignants, collectivités territoriales, chercheurs.
- S'appuyer sur l'expertise des enseignants, sur les expériences déjà menées.
- Prendre le temps qu'il faut pour mener cette réflexion.

La réforme des rythmes ne peut pas se faire dans les conditions actuelles, un vrai débat doit s'instaurer au sein de toute la communauté éducative. Sans accord : report à 2014 !



La réforme des rythmes : de quoi parle-t-on ?

Conformément aux propositions de campagne de François Hollande, le ministre de l'Éducation Nationale a publié un décret visant à modifier les rythmes scolaires. Ce décret s'inscrit dans le cadre de la Loi sur la Refondation de l'École et en constitue l'une des premières étapes.

Déclarant s'appuyer sur des préconisations de spécialistes et scientifiques, cette réforme, pour le gouvernement, permettrait un plus grand respect du rythme des élèves et de repos de l'enfant. Elle rapprocherait la France des pratiques de certains pays voisins européens.

L'intérêt de l'élève et sa réussite scolaire seraient donc au centre de cette réforme.

Vous trouverez dans ce document, les grands principes de cette réforme décidée par le gouvernement ainsi que les interrogations des enseignants de vos enfants.

**Les enseignants ne sont pas pour le statu quo
mais changer c'est pour du mieux !**

**Un vrai débat doit s'instaurer au sein
de toute la communauté éducative.**

Les grands principes « affichés » pour les élèves :

→ **4 jours et demi d'école**

(au lieu de 4 jours actuellement)

→ **Mercredi matin**

(possibilité de dérogation pour le samedi matin)

→ **24h d'enseignement**

(répartis sur 4 jours et demi)

→ **1h/semaine en moyenne (36h annuelles)**

d'Aide Pédagogique Complémentaire
en « *groupe restreint* » assurée par les enseignants.

→ **5h30 maximum d'enseignement par jour**

(3h30 maxi/demi-journée)

→ **Prise en charge des élèves à l'école**

jusqu'à 16h30 (Education Nationale et/ou commune)

→ **Activités Périscolaires**

(organisées par la commune)

→ **Application en 2013 (ou 2014 sur dérogation)**

Ce qu'en pensent les enseignants :

Transformer l'école oui, mais pas n'importe comment...

La modification des rythmes n'était ni l'urgence, ni la priorité pour l'Ecole.

Cette réforme insuffisamment préparée relègue au second plan des sujets essentiels pour une meilleure réussite des élèves : révision des programmes, baisse des effectifs, remplacements, Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté, Éducation prioritaire...

Sur notre département, les premières organisations proposées, sans concertation, par certaines communes ne vont pas dans l'intérêt de l'élève :

- ✓ des contraintes financières, matérielles et humaines qui priment sur tout le reste.
- ✓ des activités péri-éducatives qui ne bénéficieront pas à tous.
- ✓ la gratuité des activités péri-éducatives n'est pas garantie.
- ✓ le taux d'encadrement par un adulte pour les activités péri-éducatives passe pour les – de 6 ans de 10 à 14 enfants et de 14 à 18 pour les + de 6 ans.
- ✓ une inégalité de traitement d'une commune à l'autre.
- ✓ pas de réflexion générale sur le rythme de l'enfant.
- ✓ des horaires différents d'une commune à l'autre, voire d'une école à l'autre dans la même commune.